

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
0214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : avenant n°1 à la convention de partenariat pour le financement des études et travaux du pôle d'échanges de Gardanne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix- Marseille-Provence a souhaité réaménager le pôle d'échanges de Gardanne.

Les travaux, inscrits au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, sont réalisés sous deux maîtrises d'ouvrage distinctes : celles de la SNCF et de la Métropole.

La maîtrise d'ouvrage SNCF concerne la livraison de la coque billetterie routière et la réfection des espaces d'attente et sanitaires du bâtiment voyageurs. Le Département n'a pas été financièrement sollicité sur cette partie de l'opération.

La maîtrise d'ouvrage métropolitaine comprend le réaménagement et l'extension de la gare routière; la réalisation d'un parking en aérien d'une capacité totale de 347 places (contre 120 places actuellement) ; la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès au parking et d'une dépose minute ; la réalisation d'emplacements taxis et d'un espace de stationnement sécurisé pour les vélos et la création d'une piste cyclable.

Le coût de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, s'élève à 11,560 M€HT et la part du Département à 2,312 M€(20%).

Cette opération a été approuvée, dans le cadre du Plan Mobilité départemental, lors de notre Commission permanente du 12 mai 2017 (rapport n°48). La convention correspondante a été signée le 30 septembre 2017.

La clé de financement était la suivante :

- Etat :	2 392 000 €soit 20,69 %
- Région PACA :	1 414 200 €soit 12,24 %
- Département :	2 312 000 €soit 20 %
- Métropole Aix-Marseille Provence :	2 312 000 €soit 20 %
- FEDER :	3 129 800 €soit 27,07 %

Les travaux sont désormais en cours et la mise en service du pôle d'échanges, dans son ensemble, est prévue pour mi- 2020.

Le comité régional de programmation des fonds FEDER du 23 mars 2018 a fixé le montant de la subvention accordée à ce projet à 3 055 500 €, soit 74 300 € de moins que la prévision initiale.

Le comité de pilotage du pôle d'échanges, en date du 26 avril 2018, a décidé de répartir, à parts égales, le différentiel de 74 300 € entre la Région et la Métropole, soit 37 150 € supplémentaires pour chaque collectivité.

La nouvelle clé de financement de l'opération est donc la suivante :

Etat :	2 392 000 € soit 20,69 %
Région PACA :	1 451 350 € soit 12,56 %
Département :	2 312 000 € soit 20 %
Métropole Aix-Marseille Provence :	2 349 150 € soit 20,32 %
FEDER :	3 055 500 € soit 26,43 %.

Cette nouvelle répartition est prise en considération par le projet d'avenant n°1 à la convention du 30 septembre 2017, soumis à votre approbation.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL